

# Fermeture des bars : la fronde des cafetiers

Les cafetiers nîmois sont révoltés suite à la décision préfectorale d'autoriser cinq bars à fermer à 2h trois soirs par semaine.

Inadmissible, injuste, idiot... Les cafetiers de Nîmes ne manquent pas de qualificatifs pour désigner la décision de la préfecture du Gard.

Mercredi 20 juillet, Hugues Bousiges, préfet du Gard, tranche sur la guerre du bruit, opposant les cafetiers du centre-ville au collectif Nîmes sans bruit et au comité de quartier Nîmes-Écusson : sur les quatorze demandes de bars pour une dérogation de fermeture à 2h, cinq établissements l'obtiennent. Les 3 Maures, La Grande Bourse, O Flaherty's, El Rio, L'Annaba café. Eux peuvent fermer à 2h les jeudi, vendredi et samedi jusqu'à la FERIA des vendanges sous plusieurs conditions : stopper la musique à 1h, ranger la terrasse à 1h, respecter les règles. Sinon c'est retour illico à 1h, comme pour les autres.

**Enervé.** "C'est une décision prise par des gens qui ne connaissent pas la vie nocturne nîmoise, commente énervé Jean-Claude Coulet de l'Annaba café, et la dérogation est donnée aux endroits où ça ne bouge pas ! Par contre les lieux charismatiques et festifs on les a oubliés !". Il poursuit : "et le coup des terrasses à ranger à 1h... ça c'est drôle parce que moi une fois que la terrasse est rangée, je ne peux accueillir personne !".

**Trahis.** Certains cafetiers s'estiment trahis. "Depuis 2007 on a toujours eu la dérogation à 2h, on n'a jamais eu de fermeture administrative, on s'est tenu à carreau en mai pour le test, on a mis un limiteur de



Mercredi 20 juillet, Hugues Bousiges, préfet du Gard, tranche sur la guerre du bruit : sur les quatorze demandes de bars pour une dérogation de fermeture à 2h, cinq établissements l'obtiennent. Notre photo : O Flaherty's.

son qui nous a coûté 3 000 €, observe député Christophe Dubled du 421, tout ça pour rien". Même son de cloche au Napoléon, au Latin ou au Victor-Hugo. "Le pire c'est qu'on l'a appris par la presse, renchérit Nicolas Delprat du Victor-Hugo, qui fait des demandes de dérogation tous les deux mois, moi je veux bien qu'on me refuse la dérogation mais qu'on me motive le refus,

sinon comment je fais pour rectifier le tir ?".

**Cohabiter.** Certains cafetiers retoqués estiment pourtant avoir fait des efforts sur le bruit, mais sans succès. "On s'est tous calmés car on sait qu'on risque gros et parce qu'on veut cohabiter avec les riverains, mais un centre-ville sans aucun bruit c'est impossible". "J'ai lu que le préfet avait donné son numéro de portable au collectif sans bruit,

c'est comme s'il avait pris parti pour eux !", ajoute Thierry Desgoute, du Napoléon.

**Chiffre.** Tous assurent enregistrer une perte de chiffre d'affaires allant de 3 000 à 6 000 € par mois. "D'habitude l'été nous sommes neuf à travailler, là on est cinq, explique Nicolas Delprat, et lorsque tous les bars vivent les clients de leurs terrasses en même temps à 1h, ça ne fait pas de bruit ?".

**Unis.** Du coup, les cafetiers font bloc. "On a essayé de nous diviser avec cette décision, mais maintenant on s'unif", observe Thierry Desgoute. "Comme les associations semblent être écoutées, nous aussi on s'y met !". Une réunion de cafetiers et une pétition de clients se profilent. "Et s'il le faut, on étudiera la possibilité des recours en justice".

CAROLINE SOLANO  
c.solano@gazettedenimes.fr